



**Première rencontre des référents
Développement durable issus des contrats
territoriaux**

Réunion du : 14/10/13
Lieu : Maison
départementale de l'Habitat
Etabli par : VP

<p>Introduction</p>	<p>Claire Robillard, Vice-présidente du Conseil général en charge de l'Environnement, du Développement durable et de l'Agriculture, introduit cette première rencontre. Elle rappelle qu'elle s'inscrit dans la nouvelle politique contractuelle départementale qui prévoit la nomination d'un référent développement durable lors de la signature d'un contrat. Elle souligne combien les décisions politiques sont marquées par les questions liées au développement durable. Celles-ci réinterrogent en profondeur les modes de faire, de consommer, de se déplacer, et ce, dans un contexte de crise (économique, écologique) aigüe et d'évolution réglementaire permanente. Aussi elle souligne la nécessité de donner des repères aux habitants et le rôle stratégique que doivent jouer les collectivités pour ce faire. Cela implique d'inventer de nouveaux référentiels, de réfléchir collectivement sur le rôle que chaque territoire peut jouer en fonction de ses propres compétences, mais aussi de trouver et de construire des complémentarités entre les collectivités.</p> <p>Claire Robillard, rappelle le rôle joué depuis 10 ans par le Conseil général, au travers de son Agenda 21, d'animateur, d'incitateur et de fédérateur d'actions en faveur du développement durable, rôle qu'il poursuivra dans cette nouvelle période de contractualisation. La présente rencontre avec les référents de chaque collectivité a pour objectif de commencer à partager et capitaliser, selon des modalités à définir collectivement (ateliers thématiques, lettres de d'informations etc..) les expériences, projets, questionnements, bonnes pratiques de chacun. La création d'un réseau peut être une réponse en favorisant « l'incubation » de projets et l'émergence d'innovations.</p>
<p>Présentation</p>	<p>Laurence Caille, Déléguée au développement durable et solidaire du Conseil général, présente les différentes démarches intégrées (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial) mais aussi sectorielles en matière de développement durable. Chacune d'elles sont illustrées par les stratégies et actions mises en place par le Département de l'Essonne mais également par les collectivités locales.</p>
<p><u>L'Agenda 21</u></p>	<p>Laurence Caille présente la construction des 2 étapes de l'Agenda 21 de l'Essonne mis en place dès 2003. Elle illustre les modalités d'association des parties prenantes (citoyens, partenaires locaux), la création des structures d'évaluation et de suivi (observatoire des engagements, comité d'orientation et de suivi), les outils mis en œuvre (réseaux thématiques, labellisation, soutien aux Agenda 21 locaux, outils d'information, de communication et de valorisation : guides thématiques, info lettres, sites extranet, expositions etc). Elle précise que le Département, engagera en 2014 la 3^{ème} étape de son Agenda 21.</p>
<p>Illustration par le territoire</p>	<p>Claude Boisriveau, Maire adjoint en charge du développement durable de Lisses, rappelle l'implication de la ville depuis 5 ans dans une démarche éco-responsable et la prolongation de celle-ci vers une stratégie territoriale de développement durable concrétisée par un Agenda 21, voté en septembre 2013. Il souligne et illustre les modalités de son élaboration transversale et partenariale (comité de pilotage regroupant l'agglomération, la Région et le Département, présentation de chaque étape devant le conseil municipal, ateliers participatifs, évaluation périodique avec les habitants et les principaux partenaires) ainsi que les 5 axes qui le structurent.</p>
<p><u>Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)</u></p>	<p>Laurence Caille présente le PCET du Département, qui s'est appuyé sur un bilan carbone Territoire/Patrimoine et Services élaboré en 2008 et réactualisé en 2013. Elle précise que la mise en œuvre du PCET a reçu le soutien financier du programme européen LIFE+. Elle présente les outils que le PCET a fait émerger ainsi que la création par le Département du réseau « Climat essonnien ». Ce dernier co-animé avec l'ADEME, les services de l'Etat, la CCI de l'Essonne et l'ARENE permet aux collectivités engagées d'échanger leurs expériences, de bénéficier de formations, etc. Enfin elle indique l'engagement du Conseil général dans une démarche de comptabilité carbone, pour favoriser la prise de conscience de l'impact des comportements sur les émissions de gaz à effet de serre et les coûts associés.</p>
<p>Illustration par le territoire</p>	<p>Flavien Maroote Chargé de mission à la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne présente la démarche de l'agglomération. Celle-ci, conduite en mode projet, s'est appuyée sur un</p>

<p>Echanges</p>	<p>Pierre Lorin, Maire adjoint à l'urbanisme et au développement durable de St Germain les Corbeil souligne la difficulté rencontrée lors du montage de projets de développement durable liée à la multiplicité des interlocuteurs. Il précise tout l'intérêt qu'il pourrait y avoir à identifier quelques - voire un seul – lieu(x) ressource(s) compilant l'ensemble des informations.</p>
<p>Mutualisation des moyens et des ressources</p>	<p>Stéphane Pellet, Directeur général adjoint du Conseil général, précise, qu'en matière de rénovation thermique, le Département créera début 2014 un guichet unique (installé à la Maison départementale de l'habitat) destiné à tous les publics (grand public, collectivités) permettant de trouver de l'information et d'identifier les partenaires nécessaires aux projets sur cette thématique.</p>
	<p>Annie Doussint, Maire adjointe de Boissy le Cutté fait part de sa forte inquiétude liée au projet d'augmentation de la circulation sur la RD 191 de camions citernes depuis Cerny, et de l'impact en matière de nuisances et de risques pour les populations (traversée de villages, circulations des camions à proximité d'écoles, d'établissement publics) et pour l'environnement (circulation à proximité du captage d'eau potable de Boissy le Cutté).</p>
	<p>Claude Jaillet souligne la difficulté pour les petites communes d'embaucher des chargés de missions DD et l'intérêt à mutualiser les moyens afin de partager un poste entre plusieurs villes.</p>
	<p>Claire Robillard indique que la présente démarche de constitution d'un réseau de référents DD pourrait contribuer à fournir une réponse. Dans ce réseau des échanges entre élus mais aussi chargés de missions se tiendraient permettant de capitaliser et mutualiser des expériences.</p>
	<p>Laurence Caille précise par ailleurs que l'ADEME lance courant 2014 un appel à projets afin de créer des postes de Conseiller Energie Partagé, avec participation au financement du poste à hauteur de 30 %.</p>
	<p>Adrien Ponelle, Directeur général des Services de Villemoisson sur Orge, indique que cette mutualisation peut se faire au niveau de l'intercommunalité. Il illustre ce point par l'approche menée sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val d'Orge où le PCET a été établi au niveau de l'intercommunalité et décliné sur et avec chaque commune.</p>
	<p>Frédéric Morel, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en charge du Développement durable, souligne l'importance de la mutualisation et le relais des initiatives locales par l'intercommunalité. Il illustre par la difficulté d'un territoire de fournir en circuits courts la restauration scolaire et l'importance ainsi de raisonner à une échelle globale et élargie, celle de l'intercommunalité, voire au-delà.</p>
	<p>Jeanine Grau, Maire adjointe chargée de l'urbanisme et du développement durable de Briis-sous-Forge, souligne la problématique, pour la mise en œuvre de certains projets de développement durable, de la superposition de compétences entre collectivités de strates différentes et illustre par l'exemple de la création des liaisons douces (interface commune/agglomération/département).</p>
<p>Développement durable et construction / réhabilitation</p>	<p>Claire Robillard confirme l'intérêt de raisonner de manière globale à une échelle élargie et souligne ainsi la pertinence de la constitution de schémas directeurs concertés entre collectivités.</p>
	<p>Michel Poinse, Maire adjoint de Villiers sur Orge, illustre par un exemple concret les problématiques de connaissance et d'expertise en matière de rénovation thermique.</p>
	<p>Claire Robillard souligne l'intérêt de l'échange de ce type d'information entre élus pour accroître le niveau d'expertise de chacun et mentionne l'implication du Conseil général, via sa politique agricole et avec le PNR du Gâtinais, dans le soutien de la filière chanvre.</p>
	<p>Claude Jaillet poursuit, s'agissant de la construction durable, sur la problématique de la compétence des maîtres d'œuvre (architecte, bureaux d'études) et des entreprises. Laurence Caille précise que le prochain guichet unique sur la rénovation thermique initié par le Département a également pour vocation d'améliorer l'expertise de toute la chaîne de construction.</p>
	<p>Claire Robillard interroge les participants sur les modalités de travail et d'échanges qu'ils souhaiteraient voir développer dans le cadre de ce réseau de référent DD.</p>

Modalités de travail et d'échanges au sein du réseau

Flavien Maroote s'interroge sur ce que les collectivités peuvent apporter au réseau et propose de réfléchir à la création d'outils mutualisables (référentiel, guide) sur des thématiques ciblées à définir, ou bien issues de travaux déjà menés par des collectivités.

Dans ce cadre, **Laurence Caille** propose par exemple une réflexion sur la création d'un guide pour des manifestations éco-responsables. Elle indique par ailleurs, sur le site internet Essonne21.fr, la présence d'une cartographie des différentes expériences menées sur les territoires, et rappelle l'importance de la contribution de chacun pour faire remonter l'information.

Emmanuel Broz, chargé de mission développement durable à Corbeil-Essonnes, souligne le besoin d'outils méthodologiques de conduite de projets de développement durable (en matière par exemple de concertation, d'évaluation).

Claude Jaillet souligne l'importance de la coordination entre acteurs et de définition de politique allant dans un sens commun. Il l'illustre sur la thématique de l'agriculture et des circuits courts (nécessité d'attirer et convaincre des agriculteurs et parallèlement disparition du foncier agricole), indiquant que le soutien des collectivités supra-locales (Région, Conseil général) dans ce cadre est nécessaire.

Catherine Damon Conseillère municipale à Etrechy, indique son intérêt pour que le réseau permettent de porter, de relayer et d'amplifier collectivement des démarches et des messages pour accroître leur connaissance et impact auprès du plus grand nombre (habitants, agents, entreprises etc...). Elle complète en précisant que l'échange, la capitalisation d'informations juridiques, techniques, financière pour permettre la réalisation de projets serait un objectif à viser dans le cadre de ce réseau.

Laurence CAILLE, rappelle les différentes dates des rencontres auxquelles les référents développement durable peuvent participer (dates récapitulées dans le fichier fourni dans la pochette et en annexe). Elle invite à répondre au questionnaire permettant de mieux connaître les attentes des participants.

Annexe

Calendrier des Rencontres